



Union Fédérale de la Santé Privée CGT

Monsieur le Président de PRESANCE
10, rue de la Rosière
75015 PARIS

Montreuil, le 16 décembre 2021

DC/al – 12.10

Objet :adhésion CGT à l'accord du 20 mai 2021 établis au sein de la branche professionnelle des services de santé au travail interentreprises (CCN du 20 juillet 1976).

Madame, Monsieur,

Par la présente et conformément aux dispositions de l'article L.2261-3 et suivants du Code du travail, nous vous informons que la Confédération Générale du Travail (CGT) de la Santé et de l'Action Sociale a pris la décision, en date du 15 décembre 2021, d'adhérer à l'accord du 20 mai 2021 relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés de la branche professionnelle des Services de Santé au travail, Convention Collective Nationale du 20 Juillet 1976 (IDCC 897).

Dès réception d'un accusé réception de la part de vos services, nous informerons l'ensemble des parties signataires à l'accord

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Secrétaire Général de l'Union Fédérale de
la Santé Privée CGT

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale.

Tél. : 01 55 82 87 71 Fax : 01 55 82 87 77

BOURSE DU TRAVAIL — 263, rue de Paris, 93515 MONTREUIL Cedex — Case 538

— Métro : Porte de Montreuil - e-mail : ufsp@sante.cgt.fr